

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2018

En préambule, le Maire évoque la situation actuelle notamment le mouvement des « Gilets Jaunes » et l'ouverture d'un cahier de doléances en Mairie.

## LE CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Le Maire évoque le congrès des Maires.

Il donne lecture de la résolution du 101<sup>ème</sup> congrès des Maires. Ce texte reflète à la fois l'inquiétude et la combativité de l'AMF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de soutenir la résolution finale et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement et adopte la résolution proposée

## RESTRUCTURATION DES LOCAUX SCOLAIRES

- Le Conseil évoque l'avancement du chantier. Le planning est respecté. Les dalles ont été coulées aujourd'hui.
- Le matériel existant de la cantine a été listé afin d'évaluer celui pouvant être réutilisé. Du matériel neuf est nécessaire pour les nouveaux locaux. Le Maire présente l'offre de l'entreprise PERRIER réactualisée s'élevant à 18 932.78 € HT soit un avenant de + 7 073.27 € HT par rapport au marché initial.  
Le Conseil valide cet avenant et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.
- Le Maire présente le nouveau plan de financement mise à jour suite aux dernières modifications.

## ECOLE

- Le Maire évoque les incidents récurrents rencontrés dans le car de Chenay. Plusieurs familles ont été destinataires d'un courrier de rappel à l'ordre suite au comportement de certains enfants. Le Maire et la gendarmerie sont intervenus dans le bus pour rappeler aux enfants les règles de sécurité et le respect à observer durant les trajets.
- Le Conseil prend connaissance d'une demande de subvention pour participer aux dépenses de fonctionnement de 2 enfants inscrits à l'école Ste Marie de CHARLIEU. A l'unanimité, il réitère sa position de ne pas participer aux frais de fonctionnement d'autres écoles : la capacité d'accueil de l'école de MELAY permettant de recevoir ces enfants, l'école disposant de tous les services périscolaires nécessaires (ramassage scolaire, garderie, cantine) pour tenir compte des contraintes professionnelles des parents.
- Un point a été fait au sujet du ménage dans les classes de l'école primaire et différentes dispositions mises en œuvre (contraintes liées au chantier en cours).

## RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de financement établie par la Caisse d'Epargne et des conditions générales des prêts, décide de renouveler la ligne de trésorerie de 150 000 € au taux de T4M + une marge de 1.00 %, pour un an. Il mandate le Maire pour signer le contrat.

## **REVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES**

Le Conseil fixe comme suit les tarifs de location de la salle polyvalente :

- Assemblées générales dans la grande salle	26.50 €
- Concours (cartes, lotos)	74.30 €
- Spectacles, entrées payantes	110.40 €
- Repas familles ou sociétés :	
* 208.00 € le 1er jour	
* 70.00 € par journée supplémentaire	
- Personnes extérieures à la commune	Tarif X 2
- Electricité suivant la consommation	0.28 €/kw
- Option Ménage	74.50 €

L'utilisation de la cuisine équipée ainsi que la vaisselle sont comprises dans les tarifs de location.

Un chèque de caution de 300 € sera demandé à chaque réservation.

Ces nouveaux tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **REVISION DU TARIF DROIT DE PLACE**

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la révision du tarif du droit de place à régler par les forains participant au marché le vendredi ainsi que les camions de livraison utilisant la place. Le Conseil décide de maintenir le tarif 2018 pour l'année 2019 pour le droit de place soit 0.60 € le mètre linéaire.

## **PERSONNEL**

- Le Maire rappelle que suite au départ en retraite de Maurice LABAUNE, il est nécessaire de revoir le tableau des effectifs.  
A cet effet, le Conseil décide de procéder aux modifications :
  - Création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires)
  - Suppression à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).
- Le dossier de retraite de Stéphane RAQUIN est en cours.
- Le contrat de Bastien MICHAUD a été renouvelé pour 3 mois par le centre de gestion.
- Le Maire évoque des changements d'horaires pour les cantonniers.
- Le Centre de Gestion a été sollicité pour accompagner la commune dans l'éventuel recrutement de M. Jean-Jacques BERGER en tant que stagiaire. Jean-Jacques BERGER a été reçu en entretien. Un nouveau point sera fait avec lui dès le retour d'information du Centre de Gestion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- La cérémonie des vœux de la Municipalité aura lieu le dimanche 6 janvier 2019 à la salle des fêtes.
- Daniel MARTIN indique que le téléthon organisé par l'Amicale des Donneurs de Sang a permis de recueillir 2 660 € de dons. Il remercie la mairie pour la mise à disposition de la salle à cette occasion.
- Le Conseil autorise le Maire à régler les dépenses d'investissement 2019 à hauteur de 25 % des dépenses 2018 en attendant le vote du budget.

- Le Maire évoque la demande de soutien sollicitée auprès de 30 millions d'amis pour la gestion des populations de chats errants. Désormais la commune doit participer à hauteur de 50 % des frais de stérilisation. Le Conseil valide le projet de convention (pour un objectif de 5 chats stérilisés par an) et mandate le Maire pour sa signature.
- Le Conseil décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association LYSEVEIL pour le financement d'un chariot d'éveil sensoriel pour l'hôpital de ROANNE.
- Le Maire est mandaté pour effectuer les ouvertures de crédits suivantes, afin de permettre le règlement de factures dans le cadre d'investissements imprévus réalisés sur la fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019 :
  - Article 21784           700 €
  - Article 2132            1 620 €
- L'Etoile cycliste » de MARCIGNY souhaite que la course cycliste de MELAY figure dans le calendrier des courses départementales.
- Le Maire fait part au Conseil d'un nouveau courrier de Mme Laurence VISSYRIAS-BOUDIGNON concernant l'accès à la parcelle AC n° 112 dont elle est propriétaire par le chemin situé sur la parcelle communale AC n° 287. Le Conseil Municipal réitère sa position et confirme donc sa décision du 18 mai 2018 :
  - De ne pas créer de servitude sur la parcelle dont la commune est propriétaire
  - D'autoriser à titre occasionnel un accès pour l'entretien des parcelles agricoles.
- Le Conseil prend connaissance de divers comptes rendus de réunions : SPANC, SIVOM, Sologne Ligérienne...
- Il est évoqué le problème de sécurité au carrefour de la Croix Mallet et la demande d'installation de chevrons par M. BROSSET. Le Maire est réintervenu auprès des services du Conseil Départemental de la Loire en charge de cette voie.
- Le Maire rappelle au Conseil les articles de la « loi NOTRe » portant la nouvelle organisation territoriale de la République attribuant à titre obligatoire les compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes à compter du 1er janvier 2020. Il évoque la mise en œuvre de ce transfert de compétence.  
 Considérant que la Communauté de Communes de MARCIGNY n'exerçait pas les compétences eau et assainissement à titre optionnel ou facultatif à la date de publication de la loi, soit le 5 août 2018, la date obligatoire au 1er janvier 2020 du transfert des compétences eau et assainissement peut être reportée au 1er janvier 2026 si 25% des communes membres délibèrent en faveur de ce report, représentant au moins 20% de la population intercommunale totale.  
 Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter le report du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de MARCIGNY au 1er janvier 2026.
- Après avoir pris connaissance de différents devis, le Conseil décide à l'unanimité :
  - Le changement d'extincteurs par société DESAUTEL pour la somme de 2 976.92 € HT
  - L'achat d'une nouvelle sono auprès de l'entreprise EASY COM AUDIO pour la somme de 2 784 € HT
  - Dit que ces dépenses seront inscrites au budget principal 2019.
 Il mandate le Maire pour faire les démarches et signer les documents nécessaires.
- L'entreprise PERRIER sera sollicitée pour le changement du frigo du gîte.
- Suite à un dysfonctionnement du chauffage dans le bâtiment du judo, une réflexion sera conduite pour l'éventuel renouvellement de la chaudière.